

COMMUNE DE SAINT-MARIENS

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize mai, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BOURREAU, Maire par intérim.

Nombre de membres en exercice : 17 – Nombre de membres présents : 12 – Votants : 12

DATE DE CONVOCATION : 11/05/2017

PRESENTS : M. BOURREAU, Maire par intérim ; Mme LABRUNE-PELTON,
M. LESCA, Adjoints ;
Mmes CHARTIER, CHIRON, MEYNARD, DONNET, NOEL,
MM. VILLEMIN, SARRAZIN, LEGRIS, GARUZ.

ABSENTS EXCUSES : Mmes DUHARD, LAURIAT, LAFON, TOURNEUR, M. MARTY.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GARUZ Jérémy.

Les comptes rendus des deux précédentes séances du 30 mars 2017 et du 13 avril 2017 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2017-22 – SUBVENTIONS 2017

Membres en exercice : 17 - Membres Présents : 12 - Votants : 12
Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la répartition des subventions comme suit :

NOM DU BENEFICIAIRE	MONTANT SUBVENTION
ACCA	280 €
ADAPEI	150 €
ADELFA	200 €
AMICALE DES ANCIENS ELEVES	800 €
ARESM	800 €
COMITE DE FOIRE	800 €
FNACA	200 €
FOOTBALL CLUB COTEAUX DU BLAYAIS (FCCB)	150 €
FOYER COOPERATIF SEGPA COLLEGE LA GAROSSE	100 €
GYM TONIC	200 €
JEUNESSE RURALE DE LA VALLEE DE LA SAYE	150 €
MAISON FAMILIALE RURALE DU BLAYAIS	150 €
PASSION PONGISTE NORD GIRONDE	180 €
CITADEL	300 €
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES COLLEGE DE ST YZAN	150 €
STADE BLAYAIS RUGBY HAUTE GIRONDE	150 €

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ST SAVIN	120 €
INSTITUT BERGONIE	250 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS ST ANDRE DE CUBZAC	150 €
APF DELEGATION DE LA GIRONDE	150 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE SAINT-MARIENS	550 €
TRAIT D'UNION	4 000 €

DELIBERATION N° 2017-23 – ACHAT MOBILIER NOUVELLE SALLE D'ACTIVITES

Monsieur Marcel BOURREAU, Maire par intérim, informe l'assemblée qu'il est nécessaire à présent d'équiper la nouvelle salle d'activités, accueillant notamment la garderie périscolaire, en mobilier pour en assurer le parfait fonctionnement. A cet effet, lecture est faite du devis établi par NATHAN d'un montant total de 741,64 € TTC pour l'acquisition de deux banquettes et d'une étagère ; puis le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par intérim,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de valider l'offre financière de NATHAN d'un montant global de 741,64 € TTC, pour l'achat du mobilier de la nouvelle salle d'activités explicité ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire par intérim à signer ledit devis puis à régler la facture correspondante.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2017.

DELIBERATION N° 2017-24 – ACHAT D'UN REFRIGERATEUR CELLIER

Monsieur Marcel BOURREAU, Maire par intérim, présente à l'assemblée le devis de l'Etablissement DOUGADOS concernant l'achat d'un réfrigérateur cellier destiné à la salle polyvalente, pour un montant de 1 114 € TTC, puis invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire par intérim,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'accepter l'offre financière de l'Etablissement DOUGADOS à SAINTE-EULALIE 33560, d'un montant de 1 114 € TTC, pour l'achat de ce nouveau réfrigérateur cellier.
- AUTORISE Monsieur le Maire par intérim à signer ledit devis puis à régler la facture correspondante.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2017.

.../...

DELIBERATION N° 2017-25 – INSTALLATION D’UN PARATONNERRE A L’EGLISE

Monsieur Marcel BOURREAU, Maire par intérim, présente à l’assemblée le devis de la Société FRANKLIN Sud-Ouest, concernant l’installation à l’église de Saint-Mariens d’un nouveau paratonnerre conforme aux normes actuellement en vigueur, celui existant étant vétuste et de ce fait parfaitement inefficace. Ces travaux de protection contre la foudre comprennent la mise en place d’un paratonnerre extérieur ainsi qu’une installation intérieure visant à préserver l’alimentation électrique des cloches, pour un coût total de 7 259,76 € TTC. Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire par intérim,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents,

- DECIDE d’accepter l’offre financière de la Société FRANKLIN Agence du Sud-Ouest pour les travaux explicités ci-dessus, de protection contre la foudre de l’église, d’un montant global de 6 049,80 € HT soit 7 259,76 € TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire par intérim à signer ledit devis puis à régler la facture correspondante.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l’année 2017.

DELIBERATION N° 2017-26 – TRAVAUX EGLISE – REMISE EN ETAT DES MURS INTERIEURS

Monsieur Marcel BOURREAU, Maire par intérim, rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de remise en état des murs intérieurs de la nef et des deux chapelles à l’église et propose de valider le devis de la SARL A.E, afin d’engager leur exécution pour une réalisation effective dans le courant de l’été.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents,

- VALIDE la proposition financière de la SARL A.E sise à SAINT-MARIENS concernant les travaux de remise en état des murs intérieurs de l’église mentionnés ci-dessus, d’un montant global de 24 900,20 € HT soit 29 880,24 € TTC.
- CHARGE Monsieur le Maire par intérim de signer ledit devis, puis de régler la facture afférente.

.../...

Questions diverses :

✚ **Projet école numérique :** Madame Isabelle LABRUNE-PELTON, adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires fait le point sur le projet de l'école numérique. Ce dossier a été déposé auprès de l'Inspection Académique référente en vue d'obtenir une aide financière.

✚ **Tarifs cantine, bus, garderie périscolaire et TAP :** Le Conseil Municipal décide de reconduire sans modification les tarifs des services pour le bus, la garderie périscolaire et les TAP pour la rentrée scolaire 2017.

Les prix de la cantine feront l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 22 heures.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.